



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 25 juin 2026

Question de Monsieur Johann Pain, déposée le 3 mars 2026 « Questionnement sur le recrutement d'une nouvelle Directrice ou d'un nouveau Directeur au tl ? »

Rappel

« Fin 2025, je déposais une interpellation urgente « Y a-t-il un pilote dans l'avion TL ? » en liaison avec la gestion de cette entreprise. Quelques mois après, il semblerait que la direction des Transports publics de la région lausannoise (TL) ait mandaté un cabinet externe, « Artemia Exécutive », afin de mener le recrutement de la future directrice ou du futur directeur général.

Sur le plan national, les honoraires d'un mandat d'un tel cabinet d'experts représenteraient en règle générale entre 20% à 30 % du salaire annuel brut du poste concerné. Au-delà de l'aspect financier, cette démarche soulève des questions structurelles. Le recours à un cabinet externe m'interpelle sur la politique de relève interne et le développement des compétences managériales au sein de l'entreprise TL. Autrement dit, l'absence de plan de succession formalisé m'interpelle sur la stratégie de gestion des talents et la capacité de l'entreprise à préparer l'avenir ».

Préambule

Renseignements pris auprès de la Direction des tl, il convient de souligner que la grande majorité des recrutements sont effectués par les équipes de recrutement internes de l'entreprise, il est néanmoins courant pour les tl comme pour d'autres entreprises du secteur public ou privé, de se faire accompagner par des cabinets de recrutement spécialisés.

C'est notamment le cas pour des profils difficiles à trouver sur le marché du travail du fait du faible nombre de personnes disposant de l'expertise recherchée (profils pénuriques ou rares). De leur côté les agences disposent d'un réseau étendu et de bases de données de candidatures ciblées plus importantes que les entreprises et permettent également d'accéder à des candidats ou candidates « passifs », c'est-à-dire n'étant pas en recherche active afin de répondre au besoin de façon ciblée.

Réponse de la Municipalité**Question 1 : La Municipalité peut-elle confirmer la situation exposée ci-dessus ?**

Les tl ont confirmé qu'ils ont fait appel à une agence de recrutement pour le poste de Directrice ou Directeur des tl en raison de la particularité du poste.

Question 2 : La Municipalité peut-elle donner sa position sur le sujet ?

La Municipalité partage la position des tl quant à l'usage d'agences de recrutement pour permettre de recruter des profils difficiles à trouver sur le marché du travail.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Johan Pain

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

